

Bulletin d'information de l'association Agir pour le Plateau des Etangs : septembre à décembre 2019

Le 12 janvier 2020

Bonjour à toutes et à tous,

Le mot de la Présidente

Agir pour le Plateau des Etangs a pris vie, un après-midi du printemps 2014 dans la petite salle de réunion de l'Etang Prévôt. Mon but premier était de réunir quelques personnes sensibles à l'avenir du territoire et d'informer tout simplement sur le projet éolien de Saint-Pardoux La Croisille qui avait pris naissance plus que discrètement. Aujourd'hui, le projet est toujours en cours, entouré du même silence. Il continue son chemin dans la Landes humides des Chaux, lentement, discrètement mais sûrement. Le silence couplé à la durée d'instruction est à la fois notre pire ennemi et le meilleur allié des promoteurs.

A l'aube de cette nouvelle année, habituelle période de remise en question, je sais :

- que mon engagement, l'engagement de tous les membres, de l'équipe du Bureau de notre association est solidaire, soutenu et sans faille. Notre veille permanente et nos actions concrètes de chaque jour, confortent à chaque instant davantage notre opposition à un éolien industriel dépourvu de sens dans notre région,
- que nous ne sommes pas seuls dans ce combat. A ce jour, neuf associations existent en Corrèze. Des associations, opposées à un éolien industriel, allant à l'encontre même des objectifs qu'il prétend atteindre. En France, des centaines d'associations entendent ainsi protéger notre patrimoine.
- que ma détermination est encore plus forte que cet après-midi de 2014. Plus que jamais, j'entends stopper ces projets par l'information. Comment vouloir de l'éolien industriel quand on en connaît la réalité.

Merci à l'équipe qui travaille chaque jour à faire reculer l'éolien industriel en Corrèze, avec cette détermination partagée.

Enfin, je sais que j'ai besoin de chacun d'entre vous pour que notre association soit reconnue, représentative et prête à agir efficacement (par exemple : quand l'enquête publique du projet de Saint-Pardoux sera officielle).

En ces temps de vœux, outre les vœux traditionnels que je présente à chacun d'entre vous, santé, bonheur, joies, réussite, j'ajoute mes vœux de solidarité, de vivre ensemble, de démocratie et de cohérence (comment accepter l'atteinte à la Lande humides Chaux quand on connaît l'importance et fragilité de la ressource en eau ; la sécheresse de 2019 nous l'a encore montré, comment ne pas vouloir une cohérence totale entre les données scientifiques du climat et les actes pour l'environnement).

Notre Corrèze vaut bien mieux que ce que les promoteurs veulent faire d'elle. Ne laissons pas notre pays vert se couvrir de sites industriels injustifiés. Ne laissons pas l'argent être le carcan de l'avenir environnemental de la Corrèze et de celui de nos enfants. En mars, votre avis est appelé à s'exprimer par la voie des urnes. Ce sera un moment privilégié où chacun à notre place, nous pouvons travailler à un environnement sain et cohérent avec notre territoire de vie.

Agissons pour le Plateau des Etangs et agissons pour demain.

Cathy

Pour enrichir la réflexion et intensifier l'action, n'hésitez pas à nous remonter les nouvelles dont vous avez connaissance sur les projets éoliens potentiels ou en cours près de vos lieux de vie et également sur les sujets généraux se rapportant à la préservation de notre environnement.

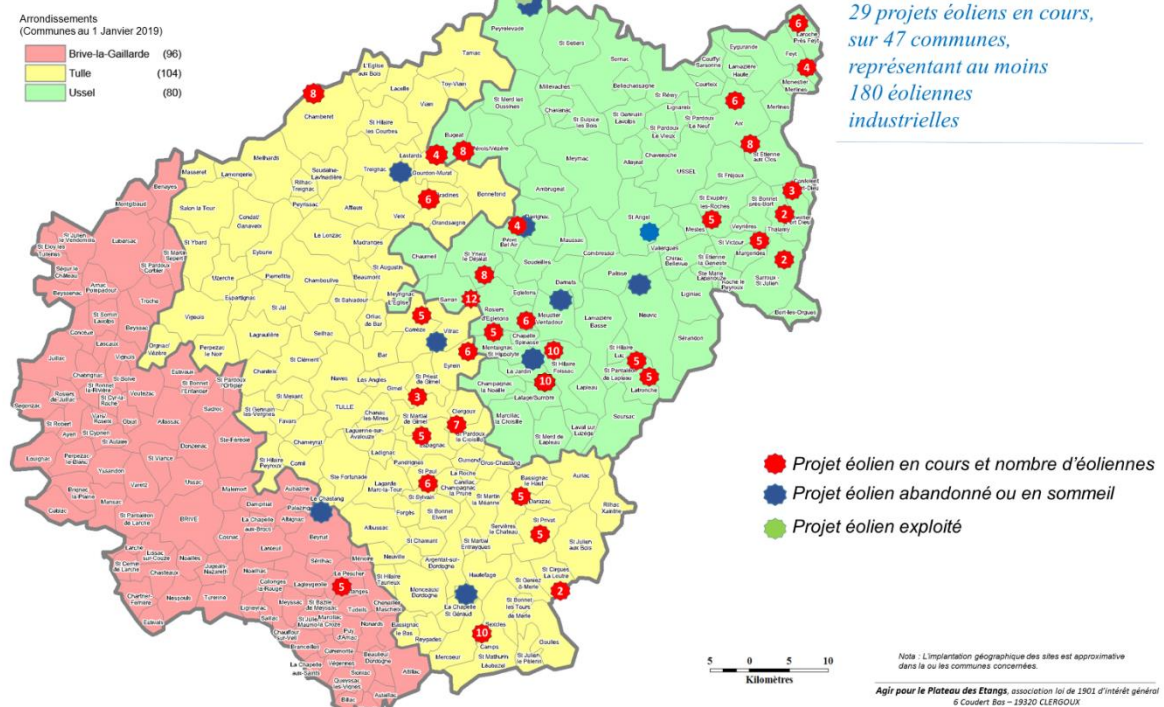
Dans ce bulletin d'information, nous présentons les évènements de septembre à décembre 2019 :

- les **actions réalisées par l'association** depuis le précédent bulletin d'information,
- le **suivi des projets éoliens locaux**,
- le suivi des autres **projets dans le département**,
- les informations sur les **nouveaux projets**,
- les **thèmes généraux d'actualités**,
- les **actions à venir**.

■ Actions réalisées

Mise à jour de la carte des projets éoliens au 31 décembre 2019

PROJETS EOLIENS INDUSTRIELS EN CORREZE



Au 31 Décembre 2019,
29 projets éoliens en cours,
sur 47 communes,
représentant au moins
180 éoliennes
industrielles

En Corrèze, au 31 décembre 2019, nous dénombrons **180 éoliennes industrielles à l'étude** dans le département corrézien. Depuis, que nous élaborons ce suivi (qui ne prétend pas à l'exhaustivité vu les conditions dans lesquelles est réalisée l'information amont du public), c'est **255 aérogénérateurs** géants dont l'étude a été initiée soit 41 projets dont 15 ont été abandonnés représentant **75 machines**.

Cette situation inédite et alarmante n'est pas inéluctable. Depuis 10 ans, quand les habitants ou les élus ont marqué leur désapprobation, ces projets ne se sont pas concrétisés dans le département.

Suivi du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en région Nouvelle Aquitaine

La région Nouvelle Aquitaine vient de clore le 18 Octobre l'enquête publique sur son SRADDET. C'est un très volumineux document élaboré pendant de longs mois, censé fixer des objectifs d'aménagement pour ses territoires. Un chapitre prévoit l'intensification du développement des énergies renouvelables en lien avec les objectifs de la Loi de Transition Énergétique. Les chiffres cités sont significatifs avec 4 fois plus d'énergies renouvelables en 2050, dont un **déploiement massif d'éolien industriel (+ 882 %)**, aux conséquences dévastatrices sur les paysages (les machines sont de plus en plus hautes : jusqu'à 250 m), et ce malgré la position défavorable de nombreux élus dont 4 présidents de conseils départementaux et de nombreuses associations.

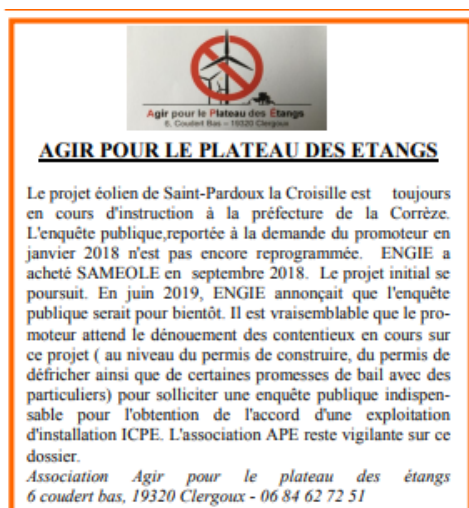
Le thème de l'éolien a sans doute été le plus discuté et le plus clivant comme en témoigne l'enquête publique sur ce SRADDET qui n'a recueilli que 304 contributions mais dont 266 étaient opposées à l'éolien !

Suivi du Schéma régional de raccordement au réseau électrique - S3REnR Nouvelle-Aquitaine

La consultation publique relative au schéma régional de raccordement des EnR au réseau électrique a eu lieu du 6 novembre au 18 décembre 2019, sur internet. Un total de 41 contributions seulement ont été recueillies. **Il est notamment prévu la construction d'un poste de transformation en Xaintrie et à Ussel, des travaux de création ou de renforcement sur les postes de Argentat, Eyrein, Egletons, Gorges-de-la- Cère¹.**

■ Suivi des projets éoliens locaux

SAINT-PARDOUX LA CROISILLE



Le projet reste dans l'attente du lancement de l'enquête publique.

Un article proposé par l'association a été inséré dans le bulletin municipal n° 13 de Clergoux (voir ci- contre), pour rappeler aux habitants que le projet n'est pas abandonné par son promoteur, qui a déjà obtenu, même si elles sont contestées, 2 autorisations administratives sur 3.

¹ <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/s3renr-nouvelle-aquitaine-a11023.html>

SAINT-PRIEST DE GIMEL

Un litige serait voie de s'achever. En effet, le recours contentieux contre l'arrêté de refus de permis de construire le parc éolien, lancé par le promoteur RES, a été jugé en sa défaveur par Tribunal administratif de Limoges, en novembre 2019. A cette date, la période d'appel n'est pas close.

Deux contentieux lancés par le promoteur restent en cours :

- le recours de RES contre l'arrêté de refus d'autorisation d'exploiter le projet de parc éolien, devant le Tribunal administratif de Limoges.
- le recours de RES contestant la décision de rejet relative à l'autorisation de défrichement devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

CHAMPAGNAC LA PRUNE et SAINT-PAUL

Motion de refus des 2 communes. Dossier en cours d'instruction par les services de la DREAL et de la Préfecture. Les porteurs du projet ont demandé une prolongation du délai d'instruction.

SAINT-HILAIRE FOISSAC

Situation inchangée : le promoteur VALECO aurait renoncé (depuis fin 2018) au projet éolien de Saint-Hilaire Foissac, cependant restons vigilants.

SARRAN

Pas d'évolution. Depuis début 2018, le promoteur VALECO a initié un projet éolien sur la commune de Sarran projet impactant également la commune de Vitrac. Actuellement, en l'absence de réunion publique de concertation, aucune délibération municipale n'a été prise sur ce sujet.

EYREIN

En projet : 4 à 6 éoliennes de 3,5 MW chacune. Site étudié : Le Puy d'Eyrein et des zones autour d'Eyrein. Démarchage en cours depuis fin 2018. Promoteur : WPD. Présentation du projet au Conseil municipal le 22/01/2019. Des propriétaires fonciers ont été approchés dont certains ne seraient pas favorables au projet. Situation inchangée.

ESPAGNAC ET SAINT-MARTIAL DE GIMEL

Le Groupe Valéco a en projet : 4 à 5 éoliennes soit 12 à 15 MW. Le site étudié est proche du Bois de Saint-Mur. La municipalité n'a pris aucun engagement à ce stade. Situation inchangée.

▪ [Suivi des autres projets dans le département](#)

VEIX ET PRADINES – « Peuch géant »

Engie projette de réaliser 6 éoliennes au lieu-dit « Peuch géant » sur les communes de Veix et Pradines, dans le PNR de Millevaches. Le 8 février 2019, la commission d'enquête publique a rendu un avis défavorable. Prochaine étape : présentation du projet à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) qui pourrait statuer sur ce dossier au 1^{er} trimestre 2020.

MERCŒUR, CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL ET SEXCLES

Le projet de parc éolien dit " du Deyroux" en Xaintrie développé par une filiale de EOLFI compte 10 éoliennes de 200 mètres de haut. Un avis défavorable de la commission d'enquête l'enquête publique

a été rendu le 5 février 2019. Le préfet de Corrèze par un arrêté ² en date du 12 Juin 2019 a repoussé de 3 mois (à compter du 20 Juin) le délai nécessaire pour statuer sur la demande d'autorisation unique du parc de 10 éoliennes porté par Eolfi 1. Des positions divergentes s'affrontent. Prochaine étape : passage en CDNPS qui pourrait statuer sur ce dossier au 2^{me} trimestre 2020. A suivre.

SAINT-ANGEL

VSF Energies nouvelles fait instruire un projet de 5 éoliennes à Saint-Angel. La commission d'enquête a conclu par un avis favorable rendu le 16 août 2018. Le projet a été soumis à la CDNPS du 9 mai 2019 qui a rendu un avis défavorable. **Un arrêté préfectoral de refus de d'autorisation du projet a été rendu le 20 juin 2019** (l'information ayant été portée à notre connaissance le 9 décembre 2019). Selon nos informations, aucun recours n'a été déposé à ce jour et le projet semble abandonné.

PERET-BEL-AIR et DAVIGNAC

Pas d'évolution : permis de construire et autorisation d'exploiter accordés mais recours formé en janvier 2018 contre ces autorisations par l'Association Vent de Corrèze. La procédure est en cours devant le Tribunal administratif de Limoges.

FEYT et LAROCHE PRES FEYT

Le promoteur Velocita Energies associé à Phoebus, qui a obtenu l'accord des propriétaires pour un total de 8 éoliennes (4 sur chaque commune) de 2,5 à 3,5 MW, dispose d'une page internet³. Il diffuse une lettre d'information et a fait visiter un site éolien en Côte d'Or aux élus locaux !! Selon le promoteur, les études sont achevées et le dossier de demande d'autorisation unique pourrait être déposé en Préfecture début 2020.

▪ [Informations sur les nouveaux projets](#)

SAINT-EXUPERY LES ROCHES

Une délibération du Conseil Municipal en date du 8 Mai 2019 a été votée en faveur d'une *démarche pour l'étude et la faisabilité d'un projet éolien*, (le maire ayant été approché par deux promoteurs : Société Eléments et Enertrag l'énergie du vent). Pour Enertrag, le projet comporte cinq éoliennes de 4 à 5 MW et de 150 à 200 m en bout de pales qui seraient dressées sur une ligne orientée Nord-Ouest Sud-Est entre Mestes et Saint-Exupéry. Une réunion entre propriétaires, municipalité, promoteur, a eu lieu en Septembre 2019 à la mairie de Saint-Exupéry. Une opposition est en train de naître, soutenue par des associations voisines.

BUGEAT, GOURDON-MURAT, PEROLS SUR VEZERE, BONNEFOND

Déjà évoqué dans un précédent bulletin, ce projet développé depuis début 2019 par Nordex France prend forme. Il dispose d'une page internet⁴ sous le nom de « projet éolien des Mille Vents ». Est envisagée l'installation de 8 éoliennes de 180 m et 4,5 MW chacune, réparties le long d'une ligne orientée du hameau de La Cheype jusqu'à Gourdon-Murat. Les conseils municipaux des 4 communes sont favorables. Un mât de mesure est posé depuis mi-septembre 2019. Selon le promoteur, les études de terrain ont commencé en vue d'un dépôt du dossier d'autorisation en 2021. Nordex n'a pas lésiné en confiant sa communication sur ce projet à Mazars Concertation, filiale de l'un des cabinets français d'audit les plus renommés, qui a mis en œuvre : stand au marché de Bugeat, réunions ciblées à la

² <http://www.camps.correze.net/data/uploads/actualites/arrete-prefectoral-de-prorogation-projet-de-parc-eolien-du-deyroux.pdf>

³ <https://www.eolienfeytlaroche.fr/>

⁴ <http://www.projeteolien-millevents.fr/page/les-documents-de-la-concertation>

mairie, « étude de perception » en juillet 2019 auprès de 60 personnes d'origines diverses, lettre d'information en juillet et octobre etc.

« L'acceptabilité sociale » est de plus en plus au cœur de la démarche des promoteurs, reconnaissant ainsi, de fait, le rejet de ces projets par une grande partie des populations.

AIX, LAMAZIERE HAUTE

Porté par la Société Eléments depuis 2017, le projet dit de « Chalons-Le Mareix » comporterait 6 (nombre non fixé définitivement) éoliennes de 2,5 MW, situées au Nord de la commune d'Aix. Un mât de mesure est en place depuis novembre 2018. Une page internet⁵ existe qui fournit la carte du site.

▪ Éléments généraux d'Actualités

2020, fin de vie de nombreux parcs éoliens

En France, les premiers raccordements d'éoliennes au réseau datent de 2001. La durée de vie des machines ne dépassant pas 20 ans, l'année 2020 sera une année charnière pour de nombreuses installations. Les promoteurs auront plusieurs solutions possibles :

- le *repowering* c'est-à-dire le remplacement des anciennes éoliennes par d'autres plus puissantes et souvent plus hautes. Sachant que ce *repowering* imposera la construction de nouveaux socles à côté des anciens devenus insuffisants pour supporter ces nouvelles éoliennes, avec encore plus de tonnes de béton et d'acier ! Une instruction du Gouvernement du 11 juillet 2018⁶ précise les situations de « *modifications substantielles* » qui nécessiteront une nouvelle demande complète d'autorisation d'exploiter soumise au préfet.
- le *revamping* c'est-à-dire le changement des pièces usées ou encore le remplacement d'une seule éolienne (cf. le changement récent de rotors envisagé à Peyrelevade)
- la négociation d'une *extension de la durée de vie des parcs* avec nouveau contrat de rachat des KWh, au-delà des 15 ans prévus initialement. Un nouvel arrêté est en préparation sur les conditions de rachat des KWh produits en *repowering*.



Impact paysager d'un repowering à Pradelles (Aude)

Aujourd'hui, quelques exemples de parcs reconstruits en Bretagne⁷ et bientôt en Occitanie⁸ semblent montrer que les promoteurs choisiront le *repowering* d'autant que ces premiers parcs ont été construits dans des régions plutôt bien ventées.

En Corrèze, Rappelons que la société MC3 qui exploite les 6 éoliennes de Peyrelevade a obtenu en début d'année une prolongation du contrat de rachat des KWh produits pour 5 ans, un *repowering* ayant été déclaré impossible par l'Armée de l'Air, en raison de la présence d'un radar au signal d'Audouze. Le changement d'un roulement de rotor a été effectué en juillet dernier pour un montant de 300 000 euros !

⁵ <https://www.projeteoliennaix.fr/>

⁶ http://www.sppef.fr/wp-content/uploads/2019/03/sppef_instruction-du-11-juillet-2018-relative-au-repowering.pdf

⁷ <https://www.lesechos.fr/2017/12/en-bretagne-quadrant-et-kallista-changent-leurs-eoliennes-189452>

⁸ <https://www.actu-environnement.com/ae/news/Eolien-RES-premiere-operation-repowering-32298.php4>

Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique.

Ce rapport en 3 tomes, très documenté, fait un point objectif et non partisan sur les énergies renouvelables et notamment l'éolien après 100 heures et 73 séances d'auditions publiques ! Pour la première fois, **une instance officielle pose clairement la question du lien entre éolien et lutte contre le réchauffement climatique**, argument pourtant largement utilisé par les promoteurs éoliens pour se justifier : « **La diversification du mix électrique et la substitution d'électricité de source nucléaire par une électricité de source renouvelable ne répond pas à la problématique du CO2 et du réchauffement climatique induit par les émissions de celui-ci** » (cf. extrait de la conclusion page 273 du rapport parlementaire du 25/07/2019 - Tome I).

▪ Actions à venir

A l'approche des élections municipales, une vaste action d'information et de sensibilisation des électeurs va être lancée par un collectif des associations locales opposées aux projets de parcs éoliens en Corrèze. Un projet de lettre d'information aux électeurs est en cours. L'objectif principal est que les électeurs demandent à leurs candidats de prendre position à propos des projets éoliens industriels et à minima s'engagent à agir en transparence dès l'amont des éventuels nouveaux projets.

▪ Dons et adhésions

Votre soutien demeure toujours très important pour conduire les actions engagées et celles à venir. L'adhésion est annuelle et son montant reste inchangé (10 €). Vous pouvez toujours aider l'association tout en réduisant votre impôt sur le revenu de 66% du montant de vos dons.

Règlement à adresser au siège de l'association par chèque ou par virement bancaire, accompagné du bulletin d'adhésion renseigné et signé.

Bien cordialement,
Les membres du bureau de l'association,



La Corrèze Protégeons son patrimoine

https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=0dVJzA-vv1M

Agir pour le Plateau des Etangs – 6, Coudert Bas - 19320 Clergoux - Association loi de 1901 d'intérêt général

<https://www.eolien-en-correze.fr/> - agirpourleplateaudesetangs@orange.fr - 06 84 62 72 51